



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

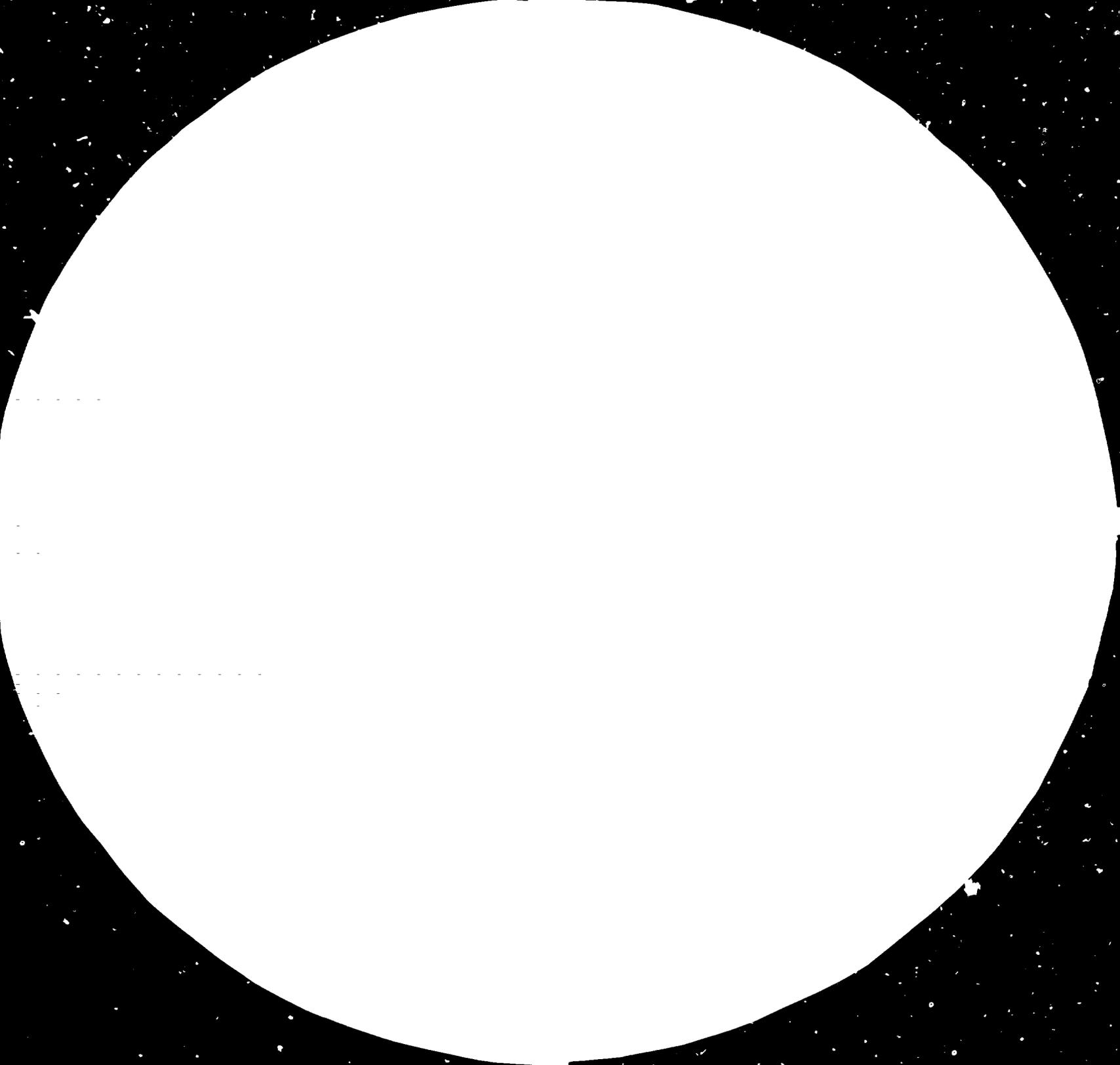
FAIR USE POLICY

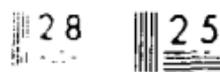
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A

U.S. GOVERNMENT PRINTING OFFICE: 1963

0-375-014-000-0 MICROFILM EDITION

12267-F

Distr.
LIMITEE
UNIDO/PC.66
15 janvier 1983
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

REUNION DE SOLIDARITE
DES
MINISTRES DE L'INDUSTRIE
EN VUE DE COOPERER
AU DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL
DU ROYAUME DU NEPAL

Katmandou (Népal), 29 novembre – 3 décembre 1982

RAPPORT

594

Notes explicatives

Le terme "dollar" (\$) s'entend du dollar des Etats-Unis d'Amérique.

La barre transversale (/) entre deux millésimes (1981/1982) indique une campagne agricole ou un exercice financier.

Les sigles suivants ont été utilisés dans la présente publication :

CCI	Centre du commerce international
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
OIT	Organisation internationale du travail
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RECAST	Centre de recherche pour la science et la technique appliquées

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	4
I. ORGANISATION DE LA REUNION	5
II. STRATEGIE ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU NEPAL	9
III. RESUME DES DECLARATIONS FAITES EN SEANCES PLENIERES	12
IV. ENTRETIENS BILATERAUX SUR DES PROPOSITIONS DE PROJET	21
V. CONCLUSIONS	38
<u>Annexe</u> Liste des participants	39

INTRODUCTION

La Réunion de solidarité des Ministres en vue de coopérer au développement industriel du Népal, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), en coopération avec le Gouvernement du Népal, s'est tenue à Katmandou, du 29 novembre au 3 décembre 1982.

Elle était la huitième d'une série de réunions de solidarité pour le développement industriel, organisées par l'ONUUDI depuis 1979, en coopération avec le gouvernement du pays intéressé. Le but principal de la Réunion était d'explorer les conditions dans lesquelles les pays participants pouvaient coopérer à la promotion du développement industriel du Népal. Différentes possibilités d'une telle coopération furent déterminées. On soumit à une discussion approfondie les besoins du Népal pouvant être satisfaits par une coopération bilatérale ou multilatérale, dans le cadre d'une coopération économique et technique entre pays en développement. On suggéra des méthodes de coopération entre le pays hôte et les pays participants pour satisfaire ces besoins.

I. ORGANISATION DE LA REUNION

Les représentants des pays suivants assistaient à la Réunion : Algérie, Bangladesh, Chili, Chine, Egypte, Inde, Koweït, Malaisie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, Roumanie, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie, Venezuela et Yougoslavie.

Les organismes suivants des Nations Unies étaient représentés : l'ONUDI, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Centre du commerce international (CCI). Un représentant de l'Organisation asiatique de la production (OAP) assistait également à la Réunion.

On trouvera en annexe la liste des participants.

Discours d'ouverture

Ishwari Lal Shrestha, Secrétaire général du Comité de la Réunion de solidarité du Népal, ouvrit la séance en souhaitant la bienvenue aux participants. Il exprima l'espoir que cette Réunion favorisera la coopération parmi les pays en développement.

Il qualifia l'industrialisation d'instrument important pour la réalisation du développement socio-économique. Il appartient au Népal d'atteindre dans ce domaine un progrès équilibré. Il est évident que la coopération internationale fournira une base solide pour atteindre cet objectif.

Le Directeur exécutif de l'ONUDI, le Dr. Abd-El Rahman Khane, rappela les décisions de différents forums internationaux, tels que la deuxième et troisième Conférence générale de l'ONUDI, la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, à Buenos Aires, les 30 août-12 septembre 1978, et la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, à Caracas, les 13-18 mai 1981, qui avaient attiré l'attention du monde entier, parce qu'ils avaient mis en lumière le désir des pays en développement de s'acheminer vers des relations plus équitables entre les nations. Le caractère non satisfaisant des relations actuelles entre le Nord et le Sud avait suscité le besoin de créer un nouvel ordre économique international. Il y aurait lieu d'effectuer des changements

institutionnels appropriés dans de nombreux domaines de la coopération internationale pour s'assurer que les objectifs de développement seront atteints.

La Réunion de solidarité de Katmandou, à laquelle ont participé des pays très distants les uns des autres, a éloquemment exprimé la détermination des pays du tiers monde de conquérir ensemble un avenir commun.

Le Dr. Khane se dit confiant que cette Réunion non seulement mobilisera un soutien en vue du développement industriel du Népal, mais donnera également à tous les pays en développement l'inspiration nécessaire pour leur permettre de surmonter les obstacles rencontrés dans leur lutte pour le bien-être de leurs peuples.

La Réunion fut officiellement ouverte par le Roi Birendra Bir Bikram Shah Dev, qui renouvela son soutien aux décisions de nombreux forums internationaux ayant placé l'accent sur la nécessité de développer la coopération tant Nord-Sud que Sud-Sud, ainsi que de prêter tout particulièrement attention à la situation précaire des pays les moins développés.

Le Roi fit un compte-rendu historique du progrès réalisé au Népal par l'application d'une série de plans de développement, mis en oeuvre depuis 1955. Bien que le Népal eût été en mesure d'édifier l'infrastructure nécessaire, tant physique que sociale et administrative, pour mettre en oeuvre un programme de développement ambitieux, le pays affronte toujours d'urgents problèmes de développement, suscités par une croissance démographique rapide, face à des ressources limitées. Cette situation a fait prendre conscience de l'importance de l'industrialisation pour donner au pays des chances économiques nouvelles.

La stratégie industrielle du Népal est concentrée sur les domaines permettant de satisfaire ses besoins fondamentaux en matière d'alimentation, d'habillement, de logement, de santé et d'éducation. La priorité a été donnée au développement de la principale richesse du pays, l'eau, à des usages multiples, au profit du pays lui-même, ainsi que de toute la région environnante.

Le secteur privé peut assumer un rôle important dans le développement industriel du Népal. La politique industrielle du pays a été conçue dans le but d'encourager l'investissement dans l'industrie de capitaux privés, tant

indigènes qu'étrangers. De nombreux pays en développement peuvent utiliser les ressources matérielles, techniques, humaines et de management disponibles chez les plus développés d'entre eux. Bien entendu, une telle coopération doit garantir que les deux parties en tirent mutuellement profit.

Les pays en développement ont le choix, soit de suivre des voies séparées, comme par le passé, dans l'individualisme et la pauvreté, soit d'améliorer leur bien-être, en pratiquant une coopération mutuelle.

Le Ministre de l'industrie, du commerce et des approvisionnements, Balaram Gharti Magar, souligna que d'une part, la Réunion de Katmandou apportera un soutien aux efforts de développement du Népal, et, d'autre part, renforcera l'amitié entre les pays participants.

Le développement industriel représente un secteur économique dynamique des pays en développement. C'est sur cette base que le Gouvernement s'efforce de moderniser l'équipement industriel du Népal. Une importance particulière est donnée à des secteurs industriels tels que la production de biens de consommation essentiels, le textile, les produits pharmaceutiques, la santé publique et les industries produisant l'énergie. On accorde également de l'importance aux industries d'exportations.

Election du Bureau

La Réunion a élu aux fonctions de Président Balaram Gharti Magar, Ministre de l'industrie, du commerce et des approvisionnement du Népal, et à celles de Vice-présidents D. Niculescu, ambassadeur de Roumanie en Inde et au Népal, et Tomas Vasquez Flores, ambassadeur du Chili. Shawky El-Nahas, Sous-secrétaire, Chef du Département central pour la planification économique et la recherche scientifique de l'Egypte, a été élu Rapporteur.

Adoption de l'ordre du jour

La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

Election du Président, des Vice-présidents et du Rapporteur

Adoption de l'ordre du jour

Présentation du rapport sur la politique du Népal

Déclarations des chefs de délégations et des observateurs

Entretiens bilatéraux sur la coopération dans le développement industriel du Népal

Divers

Adoption du rapport final

La Réunion a adopté un calendrier permettant des réunions entre participants, et des entretiens bilatéraux entre représentants du Népal et ceux des autres pays participants, auxquels ont également assisté ceux de l'ONUDI.

Adoption du rapport

La Réunion a adopté le rapport à sa dernière séance plénière, le 3 décembre 1982.

II. STRATEGIE ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU NEPAL

Le sixième plan de développement (1980-1985)

L'objectif du sixième plan de développement, en cours d'exécution, est de soutenir ses programmes et ses activités qui, non seulement provoqueront une augmentation du taux de croissance en production et en emploi lucratif, mais contribueront également à satisfaire les besoins vitaux de la population. Les politiques industrielles entreprises pour atteindre ce but visent à promouvoir :

- a) La croissance de la production agricole, principalement celle des céréales alimentaires, en particulier dans les zones de collines et dans les plaines méridionales du Terai, où a déjà été installée une infrastructure appropriée;
- b) De petites industries et des industries artisanales pour procurer d'autres sources de revenu et des emplois lucratifs hors saison;
- c) La croissance des industries d'exportations, tourisme inclus;
- d) L'utilisation des abondantes ressources en eau, l'exploitation des ressources naturelles, et la protection de l'environnement;
- e) Une utilisation plus efficace de l'infrastructure existante, sociale et physique;
- f) Le développement d'une capacité d'absorption plus grande de l'économie, par différentes mesures telles que la décentralisation des prises de décision en matière économique, et la création d'institutions pour encourager la production, renforcer l'organisation du développement, accroître le volume de la main-d'oeuvre qualifiée, et la production de matériaux de construction. Le plan assigne un rôle accru au secteur privé et aux institutions locales.
- g) Des mesures détaillées pour stabiliser la croissance démographique.

Le taux annuel de croissance économique projeté est de 4,3 %, soit 5,6 % pour l'agriculture, et 3,2 % pour les autres secteurs.

Bien que ces objectifs puissent paraître ambitieux par comparaison avec les résultats des dernières années, ils ne le sont pas en regard des besoins du pays; leur réalisation semble possible par une mise en oeuvre plus intense des programmes prévus.

La dépense envisagée pour le développement du secteur public permettant d'atteindre les objectifs du plan s'élève à 21 750 millions de roupies népalaises : 30,4 % en reviendraient à l'agriculture, suivie par l'industrie, l'énergie et les mines, pour 25, 8 %; les services de caractère social, 24,4 %; les transports et communications, 19,4 %. Le montant net de la participation étrangère nécessaire pour financer le plan est estimée à 13 050 millions de roupies népalaises, soit 60 % de la dépense totale pour le développement du secteur public.

Le sixième plan prévoit un taux de croissance industrielle annuelle de 10 % de 1980 à 1985. Si le marché de l'exportation pouvait être rapidement élargi, un taux de croissance de plus de 10 % serait possible de 1985 à 1990.

Des dispositions seront prises pour mettre en oeuvre des politiques et des programmes destinés à hâter le développement industriel. Des programmes de crédit, de services extérieurs, de recherche et de marketing seront lancés simultanément sur une plus grande échelle pour promouvoir des industries artisanales, dans des régions choisies à cet effet. Le secteur privé assumera la principale responsabilité dans le développement de l'équipement industriel du pays. L'investissement étranger sera encouragé, tout particulièrement dans la création et l'extension d'industries d'exportations, ainsi que de celles, grandes et moyennes, à forte intensité de capital et exigeant des techniques sophistiquées.

Nouvelle politique industrielle

A la lumière de l'expérience du développement industriel passé, une nouvelle politique industrielle fut appliquée en 1981. Elle a attribué au secteur privé un rôle important dans le développement industriel. Elle a grandement simplifié le processus de création et d'exploitation des industries. Des dispositions particulières ont été prises pour encourager l'apport de capitaux privés, de management et de technologie étrangers, sous forme, soit d'entreprises de propriété entièrement étrangère, soit de coentreprises.

Une loi sur les entreprises industrielles a été promulguée. Aucune licence n'est exigée pour la création d'entreprises artisanales. Des incitations financières prévoient l'exemption d'impôts sur le revenu pendant six ans pour les industries artisanales, et pendant cinq à 12 ans pour les

autres catégories d'industries, en fonction de l'impôt local sur la valeur ajoutée. Une trêve fiscale supplémentaire de deux ans est prévue pour les industries produisant des biens de consommation de première nécessité, et de trois ans pour les industries situées dans des régions arriérées. A l'exception de certaines industries spécifiées, toutes les autres industries artisanales sont exonérées d'impôts indirects pendant cinq ans, et les autres catégories d'industries pendant trois ans. De même, les matières premières, sauf celles expressément désignées, sont exonérées des droits de douane et de l'impôt sur les ventes. Outre ces dispositions, sont prévues, dans des conditions avantageuses, des facilités de change, une protection des installations, la fourniture de courant électrique et un système d'amortissements. Un nouveau Comité de haut niveau pour la promotion industrielle, présidé par le Ministre de l'industrie, a été créé : il a pour mission d'approuver les investissements étrangers et de préconiser la création d'entreprises industrielles, grandes et moyennes. Ce Comité va observer le développement industriel, et assurer la coordination nécessaire pour faire en sorte que les facilités ci-dessus soient bien disponibles, et pour encourager le rôle du secteur privé dans l'investissement industriel.

Pour pallier le manque de capital, de savoir-faire en matière de management, et de technologie, ainsi que pour aider le développement d'industries exportatrices et d'industries fondées sur les ressources minérales, une loi sur l'investissement étranger et la technologie a été également promulguée dans le but d'attirer au Népal l'investissement industriel étranger.

III. RESUME DES DECLARATIONS FAITES EN SEANCES PLENIERES

Déclarations faites par les chefs des délégations

Le Ministre fédéral de l'industrie du Pakistan déclara que son pays avait toujours fait preuve de solidarité envers les autres pays en développement, et qu'il était particulièrement soucieux du bien-être des pays situés dans la même région géographique que lui. Son équipement industriel, de format important et de technique avancée, a été édifié au cours des trente-cinq années écoulées. Le pays a acquis une expérience considérable dans les industries du textile, du sucre, du ciment, des engrais et de la mécanique. Il a atteint la capacité voulue pour construire des usines complètes livrées clefs en main.

Outre la fourniture de matériel, le Pakistan est susceptible d'apporter son aide dans la création d'instituts techniques dispensant de la formation dans le management et d'autres spécialisations. Il peut également fournir de la formation dans ses propres établissements, pour la recherche et le développement dans l'industrie textile, la mécanique, la transformation des métaux, le cuir, et le management général. Des bourses peuvent être offertes dans ces domaines avec le concours de l'ONUDI et du PNUD. Le Pakistan est également en mesure d'offrir les services de son Centre consultatif d'investissements pour entreprendre des études financées par le PNUD ou d'autres organismes. En outre, des coentreprises peuvent être créées sur une base tant bilatérale que triangulaire, le Pakistan fournissant le savoir-faire technique, le matériel, les matières premières et les biens semi-manufacturés, tandis que le financement serait assuré par des pays exportateurs de capitaux, ou par des institutions financières internationales.

Le Ministre adjoint du commerce et de l'industrie des Philippines déclara que son pays plaçait au premier plan ses liens étroits avec les autres pays en développement. Un comité d'assistance technique avait été créé en 1980 pour détecter les projets appropriés, définir les directives pour les mettre en oeuvre, et réunir les fonds nécessaires pour le programme d'assistance technique. Son gouvernement a étudié d'une façon approfondie les propositions de projets, et il offrira son assistance technique dans les domaines où les

Philippines ont acquis l'expérience nécessaire. Son pays continuera à soutenir les objectifs des réunions ministérielles de solidarité.

Le Président adjoint du Comité fédéral pour l'énergie et l'industrie de la Yougoslavie souligna l'importance des réunions de solidarité. Les différents niveaux de développement atteints dans les pays en développement représentent un potentiel croissant pour une coopération profitable à toutes les parties. Les tâches à accomplir dans ce domaine appellent une préparation attentive.

Les institutions et les organismes économiques yougoslaves concernés ont examiné avec grande attention les propositions de projets soumises par le Gouvernement du Népal, et étudient les moyens d'en appliquer quelques-uns sur une base bilatérale. Néanmoins, certains, par leur complexité, exigent un examen plus approfondi, ainsi que des contacts directs entre les instances économiques concernées des deux pays.

Le Gouvernement yougoslave a approuvé une subvention de 3 millions de nouveaux dinars pour une fourniture de matériel destiné au projet de tannerie dans la région extrême occidentale du Népal. En outre, une institution yougoslave (INTERTRADE) manifeste de l'intérêt pour participer à l'application du projet, par une formule de coentreprise. Le programme de coopération scientifique, technique, éducative et culturelle entre les deux pays, pendant la période 1982-1984, pourra incorporer certains aspects de coopération technique dans des projets de haute priorité pour le Népal.

L'Ambassadeur de Roumanie en Inde et au Népal mentionna la politique de son pays fondée sur le développement de la coopération économique et technique avec les autres pays en développement, sur une base avantageuse pour les parties. Les échanges de la Roumanie avec les pays en développement ont cru bien plus rapidement que ceux avec les autres pays; la part de ces pays, dans l'ensemble du commerce extérieur de la Roumanie, a atteint 32 % en 1981, contre 4 % seulement en 1960. La Roumanie a coopéré avec d'autres pays en développement en leur livrant des installations complexes; en participant, par des formules de coentreprise, dans la production, le commerce, la banque et les transports; en fournissant une assistance technique à la recherche géologique, à la construction industrielle et civile, aux transports et télécommunications, et à la santé publique; ainsi qu'en mettant en oeuvre, dans ces pays, des projets économiques, sociaux et culturels.

Grâce aux résultats économiques qu'elle a obtenus, la Roumanie a acquis la base technique nécessaire pour poursuivre la coopération avec les pays en développement, y compris le Népal. Compte tenu de ses possibilités, elle souhaite contribuer à la mise en oeuvre des projets suivants : turbines à eau (projet No 14), l'usine textile pour le jute (projet No 20), l'usine de fabrication de gants et de tabliers pour l'industrie (projet No 7), l'usine textile intégrée (projet No 18), la construction d'une mini-raffinerie de pétrole (projet No 39), la filature de coton (projet No 16), l'usine de chaussures de toile (projet No 1), la création de centrales hydroélectriques (projets Nos 40 et 41), l'usine de relaminage, Hetauda (projet No 11).

Les autorités roumaines concernées sont également prêtes à examiner la possibilité de contribuer à la mise en oeuvre de quelques-uns des projets supplémentaires présentés; si le Gouvernement népalais en exprime le désir, elles sont prêtes à coopérer dans certains autres domaines, tels que la recherche pétrolière, l'exploration de gaz naturel, la fabrication et le montage de tracteurs, camions et autobus, et autre matériel agricole. La contribution roumaine comprendrait la livraison d'équipement, d'outils, de matériels, l'assistance technique, les études technico-économiques, la documentation et la conception, le fonctionnement et l'entretien d'installations industrielles, ainsi que la formation du personnel, le tout, sur une base commerciale. En ce qui concerne le financement de ces projets, il convient d'obtenir la contribution d'autres pays, ou d'organismes internationaux.

Le Secrétaire du Ministère de l'industrie et des affaires scientifiques de Sri Lanka mentionna l'excellence des relations qui ont toujours existé entre le Népal et son pays. Les économies des deux pays ont des traits communs : une croissance démographique rapide, la prédominance du secteur agricole, un marché intérieur restreint, la pénurie de capitaux d'investissement, et le manque de savoir-faire technique. Le secteur industriel a obtenu des résultats encourageants, par suite de l'adoption par le gouvernement, en 1977, de stratégies et politiques industrielles nouvelles. Le Sri Lanka est prêt à partager son expérience avec le Népal, et à lui offrir une assistance appropriée dans des domaines choisis, en vue de son développement industriel.

Le Sous-Secrétaire d'Etat adjoint du Ministère de l'industrie de la Thaïlande se référa aux relations anciennes et amicales entre son pays et le Népal. Après avoir étudié la liste des projets soumis par celui-ci à l'attention de la Réunion, son gouvernement pourrait prévoir un programme d'assistance technique pour certains des projets industriels. Bien que son expérience en matière d'industrialisation soit assez récente, la Thaïlande a réalisé des progrès significatifs dans de nombreux secteurs industriels, par exemple, les industries alimentaires, le textile, les matériaux de construction, l'électronique et les appareils électriques. Le Népal pourrait adopter ses techniques, et la Thaïlande sera heureuse de partager son expérience avec lui.

Le Haut Commissaire de Malaisie, évoquant l'ancienneté des relations entre son pays et le Népal, déclara qu'il était prêt à l'assister dans ses efforts d'industrialisation (au titre du programme d'assistance technique adopté par la Malaisie en septembre 1980). Dans le passé, il a fourni son assistance au Népal, en des domaines tels que les télécommunications, la formation au management, la supervision de l'hôtellerie et de la restauration, la microbiologie médicale, les techniques de cartographie, les parcs nationaux et la protection de la faune, ainsi que l'investissement étranger. La Malaisie considère son programme d'assistance technique comme le symbole de son attachement à la volonté d'une autonomie collective parmi les pays en développement.

L'ambassadeur du Chili en Inde et au Népal exprima le grand intérêt que son pays attache à promouvoir la coopération entre les pays en développement. Le besoin d'une telle coopération est d'ailleurs accentué, à un moment où le Chili et les autres pays en développement souffrent de la récession économique mondiale. Le Chili a atteint un bon niveau technologique dans le développement de certaines activités économiques, en particulier la prospection et l'exploitation des minerais, l'énergie hydroélectrique, la sylviculture et la pêche. Certains des projets présentés relevant de ces domaines, une collaboration entre le Chili et le Népal paraît possible.

L'ambassadeur de Turquie en Inde déclara que son gouvernement est prêt, dans la mesure de ses moyens, à s'engager dans des efforts communs. Malheureusement, dans les circonstances actuelles, sa contribution ne peut pas constituer un apport financier. La Turquie possède néanmoins un équipement industriel assez diversifié, ainsi que de l'expérience : elle peut, par

conséquent, dans certains domaines, aider au développement économique du Népal. Elle pourrait lui apporter une contribution utile, sous forme de prêt, permettant d'entreprendre des études de faisabilité, à la condition que l'ONUDI, ou d'autres organismes - des institutions financières, par exemple - prennent en charge les frais de voyage des experts turcs. Voici des secteurs pour lesquels des études de faisabilité pourraient être entreprises : le cuir et les articles en cuir, les conserveries de fruits et légumes, l'industrie de la chaux, l'usine de chaussures de toile, le lait écrémé en poudre, les outils agricoles, les ateliers mécaniques, ainsi que le développement des matériaux de construction et du logement. Certains programmes de formation, organisés régulièrement en Turquie, pourraient également être accessibles à des stagiaires népalais. La Turquie pourrait encore participer à la mise en oeuvre de projets financés par d'autres pays. Si un projet, en tout ou partie, recevait un financement extérieur, la Turquie, elle, pourrait fournir des installations complètes ou des pièces détachées; dans de tels cas, étude de faisabilité, planning, savoir-faire technique et formation pourraient constituer un don.

Le chargé d'affaires de l'Algérie en Inde déclara son pays prêt à partager son expérience dans le développement économique et industriel. Son gouvernement a affirmé, dans de nombreux forums internationaux, son soutien au principe de la coopération entre pays en développement. Il mettra à la disposition du Népal une contribution d'une valeur de 200 000 \$. Elle aura la forme d'une assistance apportée par des sociétés et des services-conseil algériens, en fonction des besoins exprimés par les propositions de projets.

Le Directeur de la planification du Venezuela s'est référé aux politiques et à l'expérience de son pays dans le développement industriel et la coopération économique et technique, pour préciser que les programmes de coopération de son pays étaient en accord avec les directives adoptées par les pays en développement dans les forums de coopération Sud-Sud. La coopération financière du Venezuela au plan international est mise en oeuvre par des voies multilatérales. Les principaux instruments d'assistance technique du pays sont ses organes publics. La coopération technique avec le Népal peut concerner différents secteurs et activités industriels.

Le Sous-secrétaire, Chef du Département central de la planification industrielle et de la recherche scientifique de l'Egypte décrivit la structure

économique de son pays, le progrès et l'orientation actuelle de son développement industriel, ses politiques et stratégies industrielles, et ses institutions de recherche et de développement industriels. Les pays en développement doivent partager entre eux, pour leur profit commun, les expériences utiles qu'ils ont pu acquérir. Bien qu'ils continuent à nécessiter une assistance extérieure pour leur développement industriel, celle-ci doit être conjuguée avec leurs propres efforts pour leur permettre d'atteindre leur autonomie. C'est un tel principe qui a guidé l'Egypte, et lui a permis le maintien d'une excellente coopération économique avec de nombreux pays d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et de l'Amérique latine.

Pendant trois décennies, le Népal et l'Egypte ont entretenu des relations cordiales. Le commerce bilatéral entre les deux pays a été constamment croissant.

L'Egypte est prête à apporter son soutien au Népal dans son effort de développement industriel, particulièrement pour les industries du sucre, des engrais, du textile, du papier et de la sidérurgie.

Le Ministre du travail et de la main-d'oeuvre du Bangladesh pense qu'il existe un vaste champ de coopération entre les deux pays, dans de nombreux domaines, y compris l'industrie. Au cours des années écoulées, le Bangladesh a acquis une certaine expérience dans les industries du jute, du textile, du sucre, du papier, des engrais, des produits pharmaceutiques, et autres. Dans la liste des projets, le Bangladesh a retenu certains secteurs où il est en mesure d'offrir au Népal son assistance technique ou autre. Se trouvant lui-même parmi les pays les moins développés, il ne dispose pas de ressources financières suffisantes, mais on peut explorer un champ de coopération, en coentreprises, pour produire des biens pour les deux parties, ainsi que pour des pays tiers. Le Bangladesh peut aussi apporter son concours pour la formation de main-d'oeuvre qualifiée de cadres, ainsi qu'en fournissant des services d'expertise. Tandis que les pays disposant de capitaux peuvent procurer au Népal des ressources financières pour son développement industriel, le Bangladesh, lui, peut apporter à certaines de ses industries son savoir-faire technique.

Le représentant du Ministère des relations économiques extérieures et du commerce de la Chine souligna que le renforcement de la coopération

économique et technique entre les pays en développement constitue un élément important en vue de l'institution d'un nouvel ordre économique international. La Chine a participé activement à la coopération économique et technique avec d'autres pays en développement, sur un plan tant bilatéral que multilatéral, dans le cadre des Nations Unies. La Chine et le Népal coopèrent déjà, et la Chine apportera sa contribution maximum aux projets en cours, comme celui de préservation de l'eau de Pokhara, celui de la reconstruction de la route de Kathmandou à Kodari, ainsi que la préparation de la construction d'une usine de papier et d'une sucrerie. A titre de contribution à la Réunion de solidarité des Ministres, le Gouvernement de la Chine a décidé d'accorder une subvention au Népal, pour la construction d'une usine de fabrication de gants et de tabliers pour l'industrie. La délégation chinoise est également prête à examiner une coopération pour d'autres projets, afin d'élargir une coopération économique et technique diversifiée avec le Népal.

Le Ministre de l'industrie, de la sidérurgie et des mines de l'Inde pense que les réunions de solidarité apportent une grande impulsion au développement industriel des pays concernés. Il souligne les liens étroits, historiques, culturels et géographiques, qui unissent le Népal et l'Inde.

Le but de la Réunion de Katmandou est d'établir une coopération Sud-Sud plus significative. L'Inde est prête à partager avec les autres pays en développement ses capacités techniques en divers domaines. Elle se sent tenue de participer à différents forums internationaux, dont les réunions de solidarité organisées dans les différentes parties du globe, sous les auspices de l'ONUDI.

La stratégie d'auto-suffisance de l'Inde a permis la constitution d'avoirs, de qualifications et de technologies appropriées, extrêmement utiles aux pays les moins développés. Le Gouvernement de l'Inde est prêt à examiner les différentes propositions de projets présentées à la Réunion, pour étudier leur mise en oeuvre avec le Népal.

Le Ministre adjoint des affaires étrangères de la République de Corée souligne les inadéquations des relations Nord-Sud aux aspirations des pays en développement. Il y a heureusement une évolution dans le monde, celle de pays en développement prenant confiance dans leur capacité de s'aider mutuellement. La convocation de réunions de solidarité fournit l'occasion de

rendez-vous opportuns ouvrant la voie à des échanges encore plus profitables entre ces pays. La République de Corée a apporté une contribution de 3,5 millions de dollars au Fonds asiatique de développement, et de 1 million de dollars au Fonds d'assistance technique spécial de la Banque asiatique de développement; ces contributions peuvent être utilisées pour octroyer des prêts pour la mise en oeuvre de projets dans les pays les moins développés, et pour les financer. La République de Corée est prête à étudier la création de coentreprises, pour promouvoir le développement au Népal d'industries telles que la fabrication d'allumettes, les engrais azotés, les usines de malt, de papier et de ciment.

Déclarations des organes des Nations Unies

Le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP transmet un message de son Secrétaire exécutif. La Réunion de solidarité est une façon pratique d'aborder le problème permettant aux pays en développement qui ont acquis des compétences d'offrir leur aide technique, ainsi que de faire bénéficier le pays hôte de leurs avis et de leur expérience. Cette conception s'accorde bien avec la méthode "club" instituée par la réunion de 1977 des Ministres de l'industrie des pays de la CESAP. Le succès des réunions de solidarité dépend d'un suivi systématique, jusqu'à ce que les projets soient entièrement menés à bien. Pour assurer ce suivi, le pays hôte peut créer une cellule de travail dans le ministère concerné, et les pays participants peuvent également installer chez eux des éléments appropriés. La CESAP est prête à assister tant le Népal que les pays lui offrant leur concours pour transformer les engagements en réalités.

Le représentant résident du PNUD à Katmandou souligna l'importance croissante de l'industrialisation dans le développement d'ensemble du Népal au cours des vingt dernières années. L'importante croissance démographique a pesé sur la faible superficie de terre disponible; aussi bien, l'industrialisation est-elle un objectif plus urgent que jamais. En conséquence, une part plus importante de l'aide du PNUD doit-elle être affectée à l'industrialisation.

Le PNUD collabore avec l'ONUDI, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, dans de nombreux programmes intéressant les participants de la Réunion de solidarité.

Le Coordonnateur du programme pour la technologie, l'énergie et les petites entreprises, du Bureau régional de l'OIT à Bangkok, pense que les réunions de solidarité peuvent élargir, entre les pays intéressés, la masse des ressources disponibles pour leur développement. L'OIT est plus particulièrement concernée par les aspects du développement relatifs aux ressources sociales et humaines; elle restera à l'écoute des besoins, tout particulièrement de ceux touchant au développement de la main-d'oeuvre au Népal, et fournira toute l'aide possible qui pourra lui être demandée à la suite de la Réunion de solidarité.

L'économiste du programme spécial de la CNUCED pour les pays les moins développés se réfèra aux projets conjoints d'assistance technique de CNUCED/PNUD/CESAP du secteur asiatique, dans le domaine du commerce et du transport de transit, au bénéfice du Népal, ainsi qu'à la prochaine réunion de la CNUCED qui donnera l'occasion d'une nouvelle mobilisation de soutien des pays les moins développés et des pays en développement enclavés.

L'administrateur principal pour la promotion commerciale/coordonnateur de projet du Centre de Commerce International (CCI) au Népal rappela que la coopération entre le CCI et le Népal remonte à 1976. Le CCI apporte son concours à un projet pour l'expansion et la diversification du commerce, dont le but principal concerne l'identification du produit, son développement, ainsi que la formation, l'objectif étant l'accroissement des exportations du Népal, et la réduction de l'inquiétant déséquilibre entre ses exportations et ses importations. Le CCI est prêt à soutenir les efforts de l'ONUDI, en apportant son aide au Népal pour la réalisation de ses programmes de développement industriel. Si l'on pouvait incorporer, dans quelques-unes des propositions de projet présentées dans le dossier, des éléments axés sur les exportations, le CCI pourrait contribuer plus activement à leur mise en oeuvre.

Déclarations faites par d'autres organismes

Le Secrétaire général de l'Organisation asiatique de la productivité (OAP) pense que, dans les années à venir, on déploiera de plus grands efforts pour promouvoir l'interdépendance parmi les pays du monde, la coopération Sud-Sud, le développement rapide de la technologie, la protection de l'environnement et une meilleure qualité de vie des travailleurs. L'OAP continuera à apporter son assistance au Népal dans les domaines relevant de sa compétence, et ce, chaque fois que ce sera possible, en coopération avec l'ONUDI.

IV. ENTRETIENS BILATERAUX SUR DES PROPOSITIONS DE PROJET

Des entretiens de caractère informel eurent lieu entre représentants du Népal et ceux des autres pays participants à la réunion. Y prirent part également des représentants de l'ONUDI et d'autres organismes des Nations Unies. On en trouvera ci-après le compte-rendu.

Entretien entre le Népal et l'Algérie

La délégation de l'Algérie précisa que son Gouvernement est susceptible de fournir son assistance pour les industries métallurgiques. En conséquence, on a défini les besoins concernant deux projets, celui de l'usine de relaminage, et celui de la petite usine sidérurgique. En se fondant sur les priorités définies par le Gouvernement du Népal, la contribution algérienne, d'un montant de 200 000 dollars, pourrait être affectée à des services d'ingénierie, de conseil, ou de formation en Algérie. La formation pourrait intéresser de nombreux domaines, tels que les matériaux de construction ou la pétrochimie.

On est convenu qu'après la clôture de la réunion de solidarité, le Gouvernement du Népal définira et communiquera ses besoins à celui de l'Algérie, ainsi qu'à l'ONUDI, afin qu'une décision soit prise sur l'utilisation de cette subvention. Les deux délégations exprimèrent le grand intérêt qu'elles portent à renforcer la coopération technique mutuelle.

Entretien entre le Népal et le Bangladesh

La délégation du Bangladesh se déclara prête à offrir son concours dans le développement institutionnel, et à fournir des services de conseil et d'expert, ainsi que des possibilités de formation au personnel népalais dans les industries de pâte à papier et de papier, du jute, du sucre, des engrais chimiques et des produits pharmaceutiques. La délégation du Népal présenta pour examen, entre autres, les projets suivants :

<u>No du projet</u>	<u>Titre</u>	
19	Industrie de tapis en jute	- services d'expert
20	Usine textile pour le jute	- possibilités de formation
30	Industrie de carrières intégrée)	
33	Industrie de carrières dans la région de l'Est du Terai)	- formule de co-production

La délégation du Bangladesh manifesta son intérêt à coopérer dans ces projets, et précisa que son pays peut fournir une assistance technique ou autre, selon les besoins exprimés. Le Gouvernement du Népal pourrait faire appel au PNUD et à d'autres organismes internationaux pour qu'ils prennent en charge les frais de formation et les services techniques non couverts par l'accord de coopération technique entre les deux pays.

On examina également des projets de coopération, tels que la création d'un centre villageois artisanal, et l'assistance au développement de l'industrie artisanale, à celui de la sériciculture et à l'industrie textile. La délégation du Bangladesh souligna qu'un échange d'expérience et d'information peut être utile pour le développement d'industries artisanales et d'autres activités génératrices de revenu pour la population rurale. Outre les projets ci-dessus, elle suggéra deux autres domaines en vue d'une coopération ultérieure, à savoir : les engrais azotés et les appareils électriques, y compris l'outillage de distribution électrique. En attendant que le Népal atteigne l'autosuffisance par sa propre capacité de production, on examina également l'opportunité pour lui d'utiliser le surplus de capacité disponible au Bangladesh en engrais azotés, papier journal, et presse moderne à imprimer les papiers de sécurité (impression de billets de banque, de payiers de sécurité, de timbres postaux), actuellement en cours de construction. On peut également explorer les voies de coopération directe entre secteurs privés des deux pays, à des conditions mutuellement satisfaisantes, dans divers secteurs, tels que la ficelle de jute et les produits pharmaceutiques. La délégation suggéra que, pour aplanir les difficultés de transport, les wagons importants des marchandises au Népal ramènent au Bangladesh des produits d'exportation népalais, tels que blocs de pierre, marbre, bois d'oeuvre et autres.

Les deux parties sont convenues que les modes et termes de la coopération pour les domaines abordés seront soumis à un nouvel examen de la Réunion de la commission économique mixte entre les deux pays qui se tiendra en janvier 1983.

Entretien entre le Népal et le Chili

La délégation du Chili exprima la volonté de son pays de coopérer avec le Népal pour la formation de son personnel technique, en fournissant des

services d'expert et autres modes d'assistance technique, comportant des échanges d'informations et d'expérience, pour des projets tels que le cuir et les articles en cuir, les conserveries de fruits et légumes, la construction de la mini-raffinerie de pétrole, l'usine de papeterie et les projets hydro-électriques.

Heureux d'accueillir cette offre, le Népal demanda au Chili de se concentrer sur un ou deux projets prioritaires. Vu la capacité des centrales hydroélectriques du Chili, son assistance pourrait être apportée au projet hydroélectrique de Thuligad, dans la région de développement extrême ouest du Népal. Il sera demandé au Chili d'envoyer ses experts pour élaborer en détail le projet, notamment par une étude de faisabilité.

Les autres priorités de cette collaboration bilatérale peuvent être les projets de construction de la mini-raffinerie de pétrole, et de la presse à imprimer les papiers de sécurité.

La coopération dans ces projets devra être examinée en détail par les autorités des deux pays. Les délégations sont convenues d'explorer une éventuelle coopération ultérieure pour le reboisement, par des services-conseil et, peut-être, l'invitation d'un groupe d'experts népalais au Chili pour étudier le vaste programme de reboisement du pays.

Entretiens entre le Népal et la Chine

La délégation chinoise déclara que son Gouvernement est disposé à faire un don au Népal pour la construction de l'usine de fabrication de gants et de tabliers pour l'industrie (capacité journalière : 200 paires de gants de cuir, 50 tabliers à bavette en cuir, et 50 tabliers en cuir). La Chine peut fournir également un ensemble complet de matériel de filature de coton, avec paiement différé. Les départements désignés par les gouvernements des deux pays examineront ultérieurement les détails d'exécution des deux projets.

Les parties ont exploré, en outre, les possibilités de coopération économique et technique pour d'autres projets : l'usine de fabrication d'allumettes, l'usine de chaussures de toile, l'usine de fabrication de briques de silice et de chaux, les turbines à eau, le développement de coton et de gaz de fermentation - tous projets présentés par le Népal.

Entretiens entre le Népal et l'Egypte

Les délégués du Népal abordèrent les possibilités d'assistance financière et technique pour les projets suivants :

- Filature de coton (projet No 16)
- Usine textile intégrée (projet No 18)
- Sucrierie (projet No 24)
- Fabrique de papeterie (projet No 28)
- Mini-cimenterie (projet No 31)

Le délégué de l'Egypte précisa que, par suite de son propre développement industriel, son pays ne peut pas offrir d'aide financière. Dans les secteurs ci-dessus, il ne peut proposer que des moyens de formation, si les frais de voyage et de séjour des stagiaires népalais peuvent être pris en charge par des organismes internationaux, comme l'ONUDI, ou couverts autrement.

La délégation du Népal précisa ses besoins de formation pour ces projets : types, niveaux, nombre de stagiaires, durée des stages. Du côté égyptien on spécifia que, pour une raison de langue, il n'est pas possible d'organiser l'enseignement dans les collèges et instituts techniques, où les cours se font surtout en arabe. L'Egypte ne possède pas l'expérience des mini-cimenteries à fours rotatifs. Elle peut fournir de la formation et du savoir-faire pour de grandes cimenteries à fours rotatifs, ce qui peut s'appliquer aux nouvelles cimenteries en construction au Népal, à Hetauda. L'Egypte est également susceptible de fournir des experts et des moyens de formation pour accroître et renforcer les capacités scientifiques et technologiques au service du développement industriel. Pour apprécier la nature et l'importance de cette aide, on est convenu d'envoyer en Egypte des représentants népalais, en mission d'observation : deux personnes, pendant deux semaines. Il est souhaité que le financement de ce voyage d'études soit assumé par des organismes internationaux. Si des experts égyptiens sont détachés au Népal, sur demande de ce pays, il est convenu que leur traitement sera payé par le gouvernement égyptien, cependant que leurs frais de voyage et indemnités journalières seront pris en charge par des organismes internationaux, ou autres.

Le Népal définit comme suit ses besoins en formation, dans les catégories suivantes :

1. Niveau d'ingénieurs et technologues

<u>Secteurs de formation</u>	<u>Durée (mois)</u>	<u>Nombre de pers.</u>	<u>Total (nombre de pers./mois)</u>
Textiles	6	10	60
Papier et pâte à papier	6	10	60
Sucre et alcool	6	10	60
Ciment	6	10	60
Gestion des matières premières pour papier	6	2	12
Gestion des matériaux	6	2	12

2. Niveau de surveillance

Textiles	3	18	54
Papier et pâte à papier	3	12	36
Sucre et alcool	3	14	42
Ciment	3	12	36

Le délégué égyptien déclara que la demande du Népal sera examinée attentivement par son gouvernement. Celui du Népal recevra communication du programme de formation que l'Egypte pourra établir. L'ONUDI en sera pleinement informée.

Entretiens entre le Népal et l'Inde

La délégation de l'Inde manifesta son intérêt pour les projets suivants, auxquels elle est prête à apporter son aide en temps voulu :

1. Assistance technique dans les études de faisabilité pour :
l'usine d'engrais azotés (projet No 10)
le projet hydroélectrique de Thuligad (projet No 42)
2. Programme d'extension de la main-d'oeuvre industrielle (projet No 51)
3. Don ou prêt pour la mise en oeuvre des projets :
articles et accessoires électriques (projet No 3)
création d'un complexe d'industrie mécanique légère (projet No 5)
turbines à eau (projet No 14)
presse à imprimer les papiers de sécurité (projet No 46)
création d'une zone industrielle d'exportations (projet No 49)

4. Promotion de coentreprises (secteur privé-secteur privé; secteur public-secteur privé; secteur public-secteur public) pour les projets suivants :

- four à arc électrique (projet No 2)
- conserverie de fruits et légumes de Chitwan (projet No 15)
- usine textile intégrée (projet No 18)
- sucrierie (projet No 24).

La délégation de l'Inde a alloué une aide de 1 million de dollars pour le financement de projets bilatéraux.

La délégation du Népal apprécia l'offre du Gouvernement de l'Inde, et précisa qu'aux réunions bilatérales suivantes elle exprimera ses préférences, en se référant à cette aide.

Entretiens entre le Népal et le Koweït

L'examen porta sur des propositions de projets auxquels le Koweït s'était intéressé :

- l'usine textile intégrée (projet No 18)
- la sucrierie (projet No 24)
- la création d'une mini-raffinerie de pétrole (projet No 39)
- le programme d'extension de main-d'oeuvre industrielle (projet No 51)
- le programme pour renforcer le potentiel scientifique et technique du Centre de recherche pour la science et la technologie (RECAST) en vue du développement industriel (projet No 53).

La délégation du Koweït suggéra au Népal la soumission plus détaillée de 4 ou 5 propositions supplémentaires. Les fonds du Koweït pour l'aide au développement sont alimentés par son Fonds pour le développement, et c'est à celui-ci que toutes les propositions doivent être soumises pour évaluation. Le Fonds de développement du Koweït communiquera au Gouvernement du Népal son appréciation à leur sujet.

La délégation du Népal soumit au Koweït des analyses détaillées de ces propositions, ainsi que les propositions supplémentaires suivantes :

- articles et accessoires électriques (projet No 3)
- conserveries de fruits et légumes de Chitwan (projet No 15)

infrastructure pour la production et la distribution de produits pharmaceutiques (projet No 29)
programme de développement du coton (projet No 34)
projet de développement de bétail, à Narayani (projet No 36)
centre de développement du textile (projet No 48)

Entretiens entre le Népal et la Malaisie

Les projets ci-après furent examinés en vue d'une coopération bilatérale :

- usine de chaussures de toile (projet No 1)
- conserverie de fruits et légumes de Chitwan (projet No 15)
- développement de la floriculture (projet No 26)
- création d'une zone industrielle d'exportations (projet No 49)
- programme pour renforcer le potentiel scientifique et technique du RECAST pour le développement industriel (projet No 3)

La délégation népalaise explicita les projets, et en remit une analyse détaillée.

La réponse de la Malaisie fut la suivante :

Coopération technique :

Plusieurs instituts malais peuvent offrir des possibilités de formation à des techniciens et du personnel technique népalais. De même, des voyages d'études peuvent être organisés et des services de consultation offerts. Ces besoins pourront être analysés en détail par les deux pays, dans le suivi de la Réunion de solidarité.

Le Gouvernement de la Malaisie mettra à la disposition du Népal l'information nécessaire sur les possibilités et les conditions de l'assistance technique et de la formation offertes par ses services. Le Gouvernement du Népal fournira à bref délai, en termes concrets, ses besoins de formation qui seront soumis au Gouvernement malais dans le cadre des projets présentés.

Coentreprises :

La délégation malaise a attiré l'attention du secteur privé de son pays sur les possibilités de créer des coentreprises avec les népalais (chaussures de toile et produits alimentaires).

Entretiens entre le Népal et le Pakistan

La délégation du Pakistan indiqua les secteurs où son pays a acquis l'expérience voulue, et proposa de centrer l'examen sur les projets intéressant particulièrement le Népal. La délégation népalaise les énuméra : textiles intégrés, développement du coton, cuir et articles en cuir, développement des matériaux de construction et du logement, articles électriques, développement du bétail, produits pharmaceutiques.

Le délégué du Pakistan déclara que son pays peut aider à la formation de main-d'oeuvre, à la construction d'usines textiles clefs en main, et qu'il peut fournir la plupart des machines nécessaires à l'industrie textile - sur une base de paiement différé. Il peut également apporter son aide technique au programme de développement du coton au Népal, par la formation de ses techniciens, et en mettant à la disposition de ce pays les services de ses nombreux centres de recherche pour la fabrication de cuir en croûte au bleu. Le secteur privé pakistanais pourrait être incité à créer des coentreprises au Népal pour y développer l'industrie d'accessoires et articles électriques. Le Pakistan est également prêt à faire profiter le Népal de son expérience dans l'aviculture et l'élevage des buffles.

En ce qui concerne les matériaux de construction et l'extension du logement économique, le Pakistan peut apporter son aide en créant un laboratoire pour tester les matières premières, et partager son expérience dans ce domaine de la construction. On peut envisager également la création de coentreprises au Népal, avec la participation du secteur privé pakistanais, pour la fabrication de matériaux de construction.

Comme mesure complémentaire, le Pakistan proposa que le Népal fournisse, par les voies appropriées, des détails sur les projets qu'il a sélectionnés. Après réception de cette information, le Pakistan pourrait organiser un programme de voyages d'études pour des experts népalais dans différents secteurs. Il fut décidé qu'après de tels voyages, on définirait les secteurs et les moyens de coopération bilatéraux.

Entretiens entre le Népal et les Philippines

La délégation des Philippines présenta son programme d'assistance technique à l'intention des pays les moins développés, et souligna que ce champ de coopération est vaste. Le Népal soumit six projets pour examen :

Pour chacun des projets suivants, le concours de deux experts philippins est souhaité :

création d'un complexe d'industrie mécanique légère (projet No 5)
création d'une zone industrielle d'exportations (projet No 49)

Les Philippines enverront leurs experts et assureront leur rétribution. Le Népal prendra à sa charge leurs frais de séjour, et l'ONUDI ceux de voyage.

Pour la mise en valeur des gaz de fermentation, les Philippines organiseront un programme de formation d'une semaine pour 54 participants, et prendront à leur charge les frais de formation et de séjour. Dans les mêmes conditions, sera organisée une mission d'observation pour trois techniciens népalais de la conserverie de fruits et légumes de Dhalkebar. Il sera demandé à l'ONUDI d'assumer ses frais de voyage.

La création d'une coentreprise a été envisagée pour le projet de développement de matériaux de construction et du logement. A cet effet, les deux pays pourront organiser des échanges de visites entre entreprises des secteurs public et/ou privé.

Pour l'aide au projet de développement de l'industrie artisanale, les Philippines inviteront un groupe népalais à visiter leur pays, afin de se familiariser sur place.

Entretiens entre le Népal et la République de Corée

La délégation de la République de Corée témoigna son intérêt pour la coopération avec le Népal sous forme de création de coentreprises, impliquant la participation financière d'une tierce partie, pour les industries suivantes : la mini-cimenterie, l'usine de malt et celle d'engrais azotés. Les deux parties sont convenues d'explorer à cet égard de telles possibilités financières.

Pour le projet de fabrique de papier, le Gouvernement de la République de Corée est prêt à prévoir la fourniture de formation technique. Il poursuivra également ses efforts pour apporter son assistance technique dans le développement de la sériciculture. S'agissant du projet de fabrication d'allumettes, les deux gouvernements poursuivront leurs consultations pour situer le domaine de l'assistance voulue. De même, la consultation se

poursuivra sur les possibilités d'assistance technique aux projets suivants (Nos 50 et 57) : création d'une usine pilote faisant appel à l'analyse polyvalente pour l'utilisation de produits naturels, et renforcement de la division du Centre de recherche pour la science et la technique appliquées (RECAST). Il a été demandé au Gouvernement du Népal de fournir à la délégation coréenne une information détaillée sur l'investissement étranger nécessaire, ses possibilités, ses politiques, etc.

Entretiens entre le Népal et la Roumanie

Ces entretiens concernèrent les domaines mentionnés dans la déclaration générale du délégué roumain. Celui-ci apporta des précisions sur l'expérience acquise par son pays, et ses moyens de coopération avec d'autres pays en développement. A cet égard, il confirma que la politique roumaine est de développer des relations économiques avec d'autres pays en développement, sur une base mutuellement avantageuse, et dans des conditions commerciales impliquant la création de coentreprises.

La Roumanie est prête à coopérer avec le Népal dans de multiples domaines : en particulier, le forage, l'extraction et l'exploitation du pétrole et du gaz; la mini-raffinerie de pétrole; l'utilisation des capacités des ateliers de mécanique; la construction de centrales hydroélectriques; le montage de tracteurs, wagons et autobus; la production de chaussures; la filature du coton, et l'usine textile intégrée; la mini-usine sidérurgique.

Dans le domaine du forage et de la recherche de pétrole et de gaz, le PNUD, la Banque mondiale ou telle autre tierce partie peuvent être contactés pour le soutien financier nécessaire, en coopération avec la Roumanie. En ce qui concerne les modes de coopération, il en apparaît deux : le Népal peut acheter le matériel, former ses techniciens en Roumanie, et entreprendre ensuite au Népal une collaboration avec des experts roumains; ou bien, ces derniers peuvent se rendre au Népal, avec leur propre matériel, et collaborer avec des experts népalais, selon des conditions de paiement convenues.

Pour le montage de tracteurs, wagons et autobus, le délégué roumain pense qu'une telle coopération sera avantageuse pour le Népal : elle entraînerait l'utilisation de toute la capacité des ateliers existants (par le

montage et la fabrication sur place de pièces détachées), et reviendrait moins cher que l'importation de véhicules complets. Machines, savoir-faire et conception peuvent être importés de Roumanie, et la formation dispensée, dans des conditions arrêtées à l'avance, avec paiement, ou bien différé, ou en produits népalais.

En ce qui concerne l'utilisation des ressources hydrauliques pour la production de l'énergie, la Roumanie possède une vaste expérience des centrales hydroélectriques, grandes et petites. Elle peut fournir savoir-faire, matériel, etc, et est prête à collaborer avec le secteur privé du Népal. Des turbines en bois, et des barrages en enrochement de construction locale peuvent être utilisés pour des mini-usines, cependant qu'il est également possible de fabriquer sur place des structures en acier de grandes centrales hydroélectriques, d'après une conception roumaine; un projet complet, clefs en main, n'apparaît pas nécessaire. La Roumanie possède un institut spécialisé pour les centrales hydroélectriques, que les Népalais pourraient visiter pour observer l'expérience acquise par le pays.

La délégation roumaine demanda une information complète sur le projet ci-dessus, et d'autres. La Roumanie peut, en effet, s'intéresser à d'autres projets, en particulier ceux du cuir et articles en cuir, ainsi que des matériaux de construction, y compris le ciment. La délégation roumaine proposa qu'une délégation népalaise, ayant à sa tête un ministre, et composée d'experts des différents secteurs, visite la Roumanie pour la poursuite du dialogue. A cette occasion, les deux pays pourraient conclure un accord de commerce et de paiement, et un autre accord sur la coopération technico-scientifique.

Entretiens entre le Népal et Singapour

Le représentant du Gouvernement de Singapour confirma le désir de son pays de fournir une assistance technique au Népal. Il demanda qu'un dossier complet, détaillant les besoins du Népal en assistance technique, particulièrement dans le domaine de la formation, lui soit soumis pour transmission à son gouvernement. A bref délai, la délégation du Népal soumettra une liste détaillée de projets, formulant les besoins prioritaires du pays dans les différents secteurs de son développement industriel. Le Gouvernement

du Népal et l'ONUDI suivront conjointement la réalisation du programme de coopération avec le Gouvernement de Singapour.

Entretiens entre le Népal et le Sri Lanka

La conversation s'engagea sur la base des propositions de projets retenues par la délégation de Sri Lanka :

Usine de chaussures de toile (projet No 1)

Le Sri Lanka peut offrir, dans son pays, une formation pour représentants népalais, d'une durée de quatre mois. On peut créer au Népal une usine de chaussures de toile de secteur privé, sous forme de coentreprise avec participation du Sri Lanka. D'autre part, la délégation de ce pays étudie la possibilité d'envoyer une équipe au Népal.

Industrie du cuir et d'articles en cuir (projet No 8)

Le Sri Lanka peut offrir des possibilités de formation en entreprise, en matière de conception de chaussures et marchandises en cuir et envoyer au Népal un expert en traitement des effluents. Dans le cas d'assistance en formation, on est convenu que les frais de déplacement entre les deux pays seront pris en charge par des organes extérieurs.

Développement de la floriculture (projet No 26)

L'expérience du Sri Lanka dans le domaine de la floriculture ne répond pas exactement aux besoins énoncés dans le projet. On envisage néanmoins une brève visite d'observation d'un fonctionnaire népalais.

Mini-cimenterie (projet no 31)

Les connaissances techniques actuelles et l'expérience du Sri Lanka ne correspondent pas entièrement aux besoins du Népal.

Assistance au développement des industries artisanales (projet No 47)

Le Sri Lanka peut aider le Népal dans ce domaine, à la condition qu'il lui définisse clairement ses besoins. La délégation népalaise a manifesté de l'intérêt pour une formation dans la taille de la pierre, du balik, des métiers manuels, etc. Des fonctionnaires népalais devraient se rendre au Sri Lanka pour y examiner les possibilités de formation, et en déterminer les secteurs.

Création d'une zone industrielle d'exportations (projet No 59)

Les deux délégations ont exprimé l'opinion qu'une coopération dans la création et le fonctionnement de zones industrielles d'exportations serait hautement profitable au Népal. Il fut proposé que des fonctionnaires du Népal et du Sri Lanka se livrent à une étude des problèmes que posent de telles zones, après avoir visité les deux pays. Le Sri Lanka n'est pas en mesure de financer un tel voyage de fonctionnaires népalais, par contre, il financera celui de ses propres experts, après avoir examiné la question avec la Commission économique du Grand Colombo.

Programme de développement de la main-d'oeuvre industrielle (projet No 51)

Des conventions peuvent être conclues pour la formation de personnel népalais de niveau cadre, à des conditions financières privilégiées.

Renforcement de la Division de l'instrumentation scientifique du Centre de recherche pour la science et la technique appliquée (RECAST) (projet No 57)

Compte tenu de l'excellent travail de recherche et de développement accompli par l'Institut de recherche scientifique du Sri Lanka et le Centre national de développement de la recherche technique, dans l'utilisation de produits naturels tels que épices, plantes oléagineuses, matières de teinturerie et de tannage, extraction d'huile végétale, économie d'énergie et énergie solaire, ainsi que le développement et l'adaptation de techniques appropriées, la délégation du Sri Lanka suggère un échange d'experts entre les deux pays, et la mise au point de programmes de formation.

Accord bilatéral

La délégation du Sri Lanka mentionna la possibilité pour les deux gouvernements de conclure un accord bilatéral sur l'exportation d'engrais du Sri Lanka au Népal, et de linters et de sacs en jute du Népal au Sri Lanka. Un tel arrangement serait profitable aux deux parties.

Entretiens entre le Népal et la Thaïlande

La délégation de la Thaïlande déclara que son gouvernement est prêt à fournir une assistance technique (voyages d'études, formation, services d'experts et de conseil) pour les projets suivants :

ventilateurs et moteurs électriques (projet No 3 B)
condensateurs d'énergie électrique (projet No 3 C)
compteurs d'énergie électrique (projet No 3 D)
lampe électrique de service général d'éclairage (GLS) (projet No 3 E)
batteries électriques à éléments humides (projet No 3 F)
création d'un complexe d'industries mécaniques légères (projet No 5)
industrie du cuir et d'articles en cuir (projet No 8)
conserverie de fruits et légumes de Chitwan (projet No 15)
industrie de tapis en jute (projet No 19)
développement de la floriculture (projet No 26)
programme d'extension de la main-d'oeuvre industrielle (projet No 51)

La délégation de la Thaïlande demanda au Népal de lui soumettre des propositions détaillées sur ses besoins de formation, afin que ses autorités compétentes puissent déterminer le cadre et l'extension de l'aide que la Thaïlande pourra lui apporter. Lorsque le Népal lui aura envoyé des propositions détaillées, le Gouvernement thaïlandais pourra également examiner dans quelle mesure le secteur privé du pays pourra coopérer avec le Népal. La délégation népalaise préparera d'ici peu les propositions ci-dessus, et les soumettra aux autorités thaïlandaises.

Entretien entre le Népal et la Turquie

Différentes propositions de projets intéressant le Népal furent examinées : le développement des matériaux de construction et du logement (projet No 45), l'extension de la main-d'oeuvre industrielle (projet No 51), le cuir et les articles en cuir (projet No 8), l'usine de fabrication de chaux (projet No 9), la mini-cimenterie (projet No 31), et les conserveries de fruits et légumes (projet No 17).

Pour les matériaux de construction, on est convenu d'aborder la question de la manière suivante : d'abord, un expert népalais se rendra en Turquie, ensuite des experts turcs se rendront au Népal pour déterminer les matières premières disponibles sur place, et préparer les rapports de projets. En ce qui concerne l'accroissement de la main-d'oeuvre industrielle, des Népalais pourront être admis dans des universités turques pour étudier les techniques industrielles et d'autres domaines; certains programmes de formation en entreprise de stagiaires népalais pourront également être conclus, dans le

cadre de programmes de groupe, parrainés par l'ONUDI et organisés chaque année en Turquie, pour les techniques du ciment et de la fonderie. Pour le cuir et les articles en cuir, la Turquie peut offrir une spécialisation de courte durée. S'agissant de l'usine de fabrication de chaux, sous réserve d'informations supplémentaires fournies par le Népal, la question peut être soumise au Gouvernement turque pour un nouvel examen. Une formule analogue est envisagée pour le projet de mini-cimenterie. Pour celui de la conserverie de fruits et légumes, qui pose principalement des problèmes de formation, les autorités turques étudieront la possibilité d'offrir une formation à deux Népalais.

Pour le cuir et les articles en cuir, la délégation népalaise indiqua que son pays avait besoin de conseil de la part de la Turquie sur le meilleur usage à faire des matières premières locales, ainsi que sur l'amélioration de la conception et de la qualité des articles, dans le but de stimuler les exportations. Elle demanda si des contacts pourraient être pris avec des entreprises privées en Turquie. L'ambassadeur de Turquie répondit qu'il serait possible d'en ménager.

Entretiens entre le Népal et le Venezuela

La délégation du Venezuela déclara que son pays apportera son concours dans l'exécution de quatre projets : la standardisation, l'extension de la main-d'oeuvre industrielle, la formation, et la raffinerie de pétrole.

Le Venezuela est disposé à assister le Népal dans l'exécution du projet sur le renforcement des moyens de laboratoire et d'essais de l'Institut de normes du Népal (projet No 56). Le Venezuela fera profiter le Népal de l'expérience qu'il a acquise dans ce domaine. Au départ, le délégué vénézuélien souhaiterait qu'un Népalais vienne étudier l'organisation de l'Institut des normes au Venezuela. Cela pourrait avoir pour complément la venue d'un expert vénézuélien au Népal, pour déterminer les secteurs où l'assistance de son pays serait la plus utile. A cet égard, il examinera avec les autorités de son pays la possibilité de fournir une aide technique et financière. Les conclusions de cet examen seront communiquées sous peu aux autorités népalaises.

Furent également étudiés le programme d'assistance pour les projets d'extension de la main-d'oeuvre industrielle (projet No 51), et pour le renforcement de la division de formation pour les services industriels/ Centre des services industriels. Pour la formation au Venezuela, le principal obstacle est d'ordre linguistique. La délégation vénézuélienne s'informerá néanmoins des modes de formation pouvant être envisagés. On constata que le soutien le plus efficace pour ces deux projets serait sans doute une assistance financière pour la formation de Népalais dans d'autres pays. La délégation du Venezuela émit la suggestion que tous les pays participants contribuent à un fonds mis à la disposition du Gouvernement du Népal pour des opérations de formation. Le Gouvernement du Venezuela fera connaître ses décisions dans ce domaine, sous couvert de l'ONUDI.

Les deux parties furent d'accord pour souligner la grande importance du projet de création au Népal d'une petite raffinerie. Dans ce domaine, le Venezuela a acquis une expérience considérable, qu'il met à la disposition du Népal. D'ores et déjà, une étude de pré-faisabilité a été entreprise avec l'aide de l'ONUDI. Dans un deuxième temps, le Venezuela est disposé à fournir l'assistance technique nécessaire pour une étude de faisabilité complémentaire, mise à jour, et pour un rapport de projet. Si les résultats en paraissent encourageants, ce projet pourrait ultérieurement être présenté par le Gouvernement du Venezuela au Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

En plus des projets ci-dessus, le Venezuela est disposé à partager l'expérience réussie qu'il a obtenue en matière de reboisement. La délégation du Népal accueille cette offre avec grande faveur. Dans ce domaine, le Népal entreprendra une action par l'intermédiaire de son ministère des forêts.

En conclusion, les deux parties soulignèrent l'importance du suivi, et de liens étroits entre les gouvernements et l'ONUDI.

Entretiens entre le Népal et la Yougoslavie

La conversation porta sur le projet de tannerie (projet No 13), pour lequel le Gouvernement yougoslave a décidé d'offrir 3 millions de nouveaux dinars sous forme de subvention pour la fourniture de matériel. Sa délégation

précisa que, en plus de ce don, l'Organisation yougoslave INTERTRADE est prête à conclure un accord de coentreprise, avec contrepartie népalaise pour le même projet, auquel cas, les négociations devraient s'ouvrir directement entre les entreprises intéressées. Aux termes de cet accord, INTERTRADE fournira du matériel complémentaire, notamment pour le contrôle de la pollution, sur une base de paiement différé. Un accord avec clause de rachat sera prévu pour le paiement dudit matériel.

La délégation népalaise exprima également son intérêt pour d'autres propositions de projets : la construction des mini-centrales hydroélectriques de Salyantar (projet No 41) et l'extension de la main-d'oeuvre industrielle (projet No 51). Ils seront examinés par les autorités yougoslaves concernées, et, éventuellement, certains besoins pourront être pris en considération dans le cadre du programme de coopération scientifique, technique, éducative et culturelle entre les deux pays, pour la période 1983-1984.

V. CONCLUSIONS

Les participants de la Réunion ont ressenti que la promotion de la solidarité entre pays en développement, et la concrétisation de leur volonté d'autonomie collective constituaient une démarche essentielle en vue de l'établissement d'un nouvel ordre économique international. La Réunion exprima l'opinion que le potentiel de coopération technique et économique entre pays en développement est immense, et que son ampleur peut encore être élargie. L'exploitation de ce potentiel doit constituer un élément clef dans la stratégie des pays en développement.

Il fut réaffirmé que les réunions de solidarité constituent une formule pragmatique pour promouvoir la coopération entre ces pays. L'espoir fut formulé que la réunion de Katmandou suscitera de nombreux programmes de coopération mutuelle, favorisant le développement industriel du Népal.

La Réunion constata que les projets contenus dans le dossier s'accordent parfaitement avec les plans de développement du Gouvernement du Népal.

Elle souligna que l'expérience et les capacités des pays participants, en matière de développement industriel, peuvent se révéler très utiles et précieuses pour le Népal, et que ces pays sont prêts à les partager avec lui, sous des formes appropriées.

Les représentants des pays participants exprimèrent leur volonté d'apporter leur coopération technique et économique au pays hôte, sous les formes multiples récapitulées au chapitre IV du Rapport.

La Réunion souligna l'importance d'un suivi étroit et systématique pendant les différentes étapes de mise en oeuvre des programmes de coopération adoptés par elle. Les parties exprimèrent leur conviction que l'application des différents programmes peut exercer une influence positive sur le développement industriel du Népal. On est également convenu que les formes de cette coopération doivent être empreintes de souplesse.

Annexe

LISTE DES PARTICIPANTS

Algérie

Mohamed El-Amine Derragui, Chargé d'affaires, Ambassade d'Algérie au Népal
Abdelwahab Afri, Représentant du Ministère de l'industrie lourde.

Bangladesh

Khan Mohammad Aminul Islam, Ministre du travail et de la main-d'oeuvre
S.M. Al-Hussainy, Secrétaire, Ministère de l'industrie
A. Bari, Ambassadeur du Bangladesh au Népal
M. A. Shafiullah, Conseiller, Ambassade du Bangladesh au Népal

Chili

Thomas Vasquez Flores, Ambassadeur du Chili au Népal et en Inde

Chine

Chen 'Jie, Représentant du Ministre (Ministre adjoint) des relations économiques étrangères et du commerce
Ma Muming, Ambassadeur de la République populaire de Chine au Népal
Liu Xihui, Conseiller économique, Ambassade de la République populaire de Chine au Népal
Gao Yongbao, Chef de division adjoint, Ministère des relations économiques étrangères et du commerce
Wang Weiyang, Troisième Secrétaire, Ambassade de la République populaire de Chine au Népal

Egypte

Shawky El-Nahas, Sous-Secrétaire, Chef du Département central pour la planification industrielle et la recherche scientifique
M. Farag, Chargé d'affaires, Ambassade de l'Egypte au Népal

Inde

N.D. Tiwari, Ministre de l'industrie, de la sidérurgie et des mines
S.M. Ghosh, Secrétaire, Ministre de l'industrie

Inde (suite)

C.K. Modi, Co-secrétaire, Ministère de l'industrie
K. Sibal, Chargé d'affaires, Ambassade de l'Inde au Népal
Anil Baijal, Conseiller, Coopération économique, Ambassade de l'Inde au Népal
C.C. Narula, Premier Secrétaire, Coopération économique, Ambassade de l'Inde
au Népal
Sujatha Singh, Sous-Secrétaire, Ministère des affaires étrangères
M.L. Gupta, Secrétaire privé du Ministre de l'industrie, de la sidérurgie
et des mines
N.K. Sharma, Attaché de recherche, Département du développement industriel

Koweït

Ahmad Saud Al-Zayed, Directeur du Conseil du développement industriel

Malaisie

Mohamed Haron, Haut Commissaire de Malaisie à Dacca
Salmon Ahmad, Second Secrétaire, Ambassade de Malaisie à New Delhi

Népal

Balaram Gharti Magar, Ministre de l'industrie, du commerce et de
l'approvisionnement
Upendra Daibagya, Ministre adjoint de l'industrie
Bijaya Bahadur Pradhan, Membre de la Commission nationale de la planification
Kalyan Bikram Adhikari, Gouverneur, Banque Rastra du Népal
Soorya Prasad Shrestha, Membre associé de la Commission nationale de la
planification
Ishwari Lal Shrestha, Secrétaire, Ministère des finances
Karna Dhoj Adhikari, Secrétaire, Ministère des finances
Jagadish Shamsheer Rana, Secrétaire, Ministère des affaires étrangères
Hit Singh Shrestha, Secrétaire auxiliaire, Ministère des finances
Ravi Dev Sharma, Co-secrétaire, Ministère de l'industrie
Ganapat Lal Rajbhandari, Co-secrétaire, Ministère de l'industrie
Ajit Narayan Thapa, Co-secrétaire, Ministère de l'industrie
Jaya Pratap Rana, Co-secrétaire, Ministère de l'industrie
P.B. Bista, Conseiller économique, Ambassade Royale du Népal à New Delhi
Harsha Man Shrestha, Ingénieur en Chef, Département de l'électricité

Népal (suite)

Jeevan Lal Satyal, Directeur général, Département de l'industrie
Mahendra Narshingh Rana, Directeur général, Département des mines et de la
géologie
Gunaraj Upadhyaya, faisant fonction de Directeur, Département général des
industries artisanales
Ramesh Nath Dungal, Directeur général, Centre de développement industriel
du Népal
Govinda Ram Agrawal, Directeur exécutif, Centre pour l'administration de
l'économie et du développement
Kedar Lal Shrestha, Directeur exécutif, RECAST
Thakur Nath Pant, Directeur exécutif, APROSC
Indu Bahadur Shahi, Directeur général, Société de Ciment de Himal
Bhawani Dungana, Directeur exécutif, Centre des services industriels
Pashupati Giri, Président, Chambre de commerce
Shri Krishma Upadyaya, faisant fonction de Directeur général, Banque de
développement de l'agriculture

Pakistan

Ilahi Bukhsh Soomro, Ministre fédéral de l'industrie
M. A. Fazl, Ambassadeur du Pakistan au Népal

Philippines

R. Lumaig, Ministre adjoint du Commerce et de l'industrie

République de Corée

Chang Soo Lee, Ministre adjoint, Ministère des affaires étrangères
H. Soo Kim, Ambassadeur de la République de Corée au Népal
J. W. Kang, Conseiller, Ambassade de la République de Corée au Népal
Young Sang Yoo, Directeur, Bureau pour la promotion du Commerce, Division
Asie du Ministère des finances
K. Woo Kim, Directeur, Division des finances, Ministère des finances
Y. Jang Yoo, Directeur adjoint, Division de la coopération économique

Roumanie

D. Niculescu, Ambassadeur de Roumanie en Inde et au Népal

Singapour

H.Y. Bin Mohamed, Haut Commissaire pour l'Inde et le Népal

Sri Lanka

A. A. Justin Dias, Secrétaire, Ministère de l'industrie et des affaires
scientifiques

Jayantha Dhanapal, Haut Commissaire adjoint à New Delhi

P.G. Karunasiri, Secrétaire adjoint principal

Thaïlande

Prabhas Chakaphak, Sous-Secrétaire d'Etat adjoint pour l'industrie,
Ministère de l'industrie

Dhawatchai Tangsanga, Directeur du Bureau du Comité national pour l'ONUDI

Chaisak Uthenpong, Premier Secrétaire, Ambassade Royale de Thaïlande
à Katmandou

Turquie

Ali Hikmet Alp, Ambassadeur de Turquie en Inde

Venezuela

Gustav Perez Ortega, Directeur, Planification sectorielle (CORDIPLAN)

Yougoslavie

Janez Tominec, Président adjoint, Comité fédéral pour l'énergie et
l'industrie

A. Kalinic, Expert

Organismes des Nations Unies

Centre du commerce international (CCI)

S. Ratwatte, Conseiller principal en promotion du commerce/Coordonnateur de projets

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

K. Nakagawa, Secrétaire exécutif adjoint

B.P. Dhakal, Economiste, Division de l'industrie, des établissements humains et de la technologie de la CESAP/ONUDI

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

A. Ngororano, Economiste, Programme spécial pour les pays les moins développés

Organisation Internationale du Travail (OIT)

P.K. Das, Cordonnateur, Programmes pour la technologie, l'énergie et les petites entreprises, Bureau régional, Bangkok

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

J. Melford, Représentant résident, PNUD, Népal

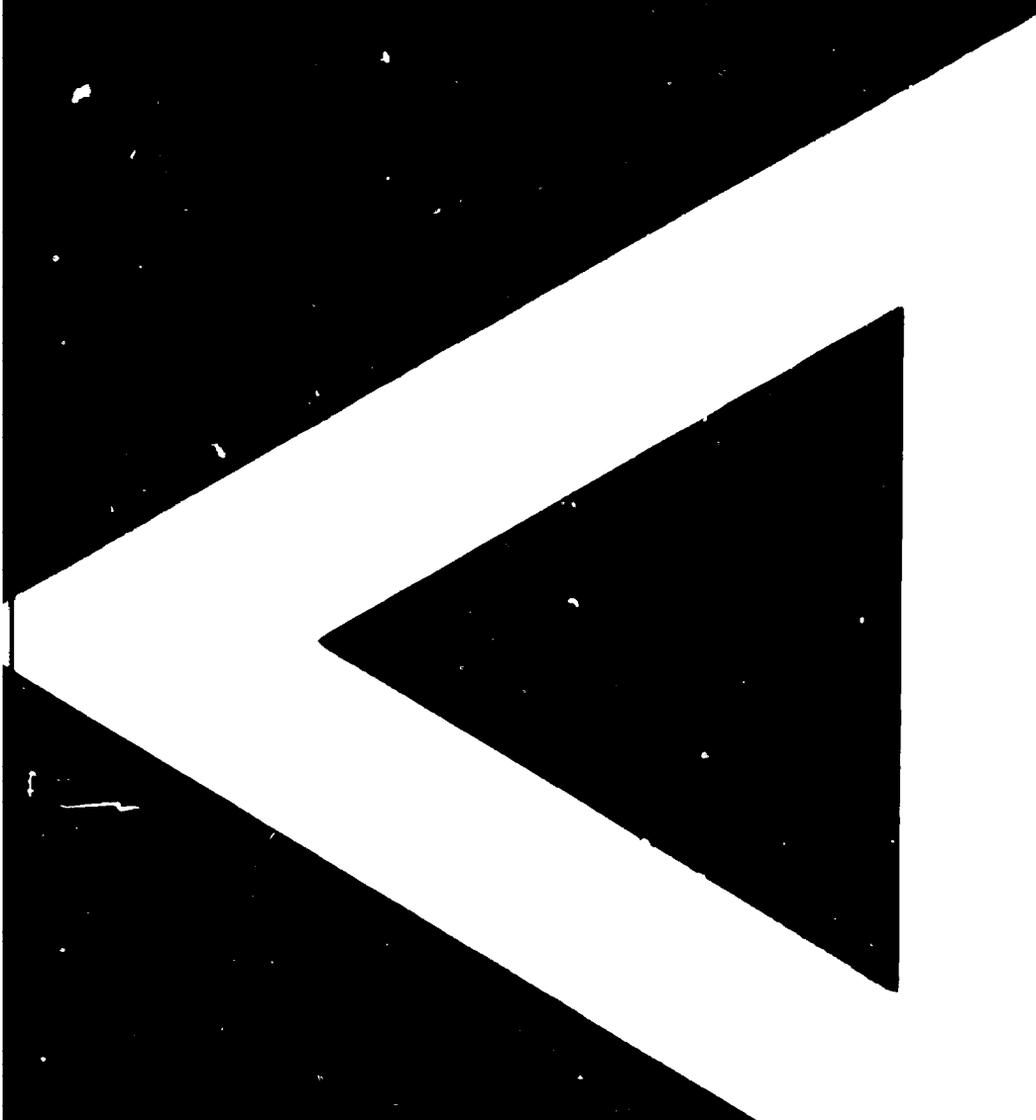
S. Shahid Husain, Directeur adjoint, groupe spécial de la CTPD, New-York
Moonsup Sa, Représentant résident adjoint

Ram Sharan Mahat, Administrateur de programmes (hors classe), PNUD, Népal

Autres organisations

Organisation asiatique de la productivité (OAP)

Hiroshi Yokota, Secrétaire général



—
—
—